

Le handicap sera mieux encadré en Wallonie

Maxime Prévot (CDH)
Ministre wallon de l'action sociale.

■ Les institutions existantes pourront être rénovées. Quelque 50 millions d'euros seront dégagés pour l'opération.

Le ministre wallon, en charge de l'Action sociale, Maxime Prévot (CDH), présentait mercredi son plan pour les personnes en situation de handicap au Sud du pays. Il développe trois axes :

1 La capacité d'accueil

Il s'agit d'accroître la capacité d'accueil et d'hébergement des personnes handicapées grâce à de nouveaux budgets dégagés à hauteur de 13 millions d'euros pour la prise en charge des personnes handicapées prioritaires en situation d'urgence ainsi que des personnes atteintes de troubles autistiques, de double diagnostic, de polyhandicap et de cérébrolésion. Au niveau de l'autisme, de nouvelles places devraient être ouvertes à Thy-le-Château, Blégny, Péruwelz, Dison, Bertrix et Mont-sur-Marchienne (35 places en tout). Il s'agira aussi d'ouvrir des places au niveau du répit résidentiel (occupation temporaire pour permettre aux familles de bénéficier d'un peu de répit). Le ministre évoque la création de 39 nouvelles places (Namur, Dinant, Gembloux, Boussu et Saint-Georges-sur-Meuse).

2 La rénovation des institutions

Maxime Prévot annonce qu'il lancera des "rénovations en profondeur des institutions hébergeant les personnes handicapées wallonnes au travers d'un budget inédit de 50 millions € pour que nos institutions soient plus dignes, explique-t-il. L'objectif n'est pas de créer des places d'accueil et d'hébergement supplémentaires en tant que tel mais de rénover l'existant afin d'améliorer les conditions d'accueil et d'hébergement des personnes et, par conséquent, d'accroître leur qualité de vie." La Wallonie interviendra jusqu'à 80 % du montant des travaux de rénovation.

3 Le respect des injonctions internationales

Il s'agira aussi de favoriser l'inclusion des personnes présentant un handicap ou un déficit de mobilité au travers d'un dispositif de 28 mesures destinées à mettre la Wallonie en conformité avec les injonctions internationales. "Depuis plusieurs années, la Belgique est montrée du doigt par des instances internationales pour la faiblesse des mesures prises afin de promouvoir l'accessibilité de tous", explique Prévot. Notons l'amélioration de l'autonomie des personnes à domicile via des logements adaptables ou encore la généralisation de l'accessibilité des administrations.

S.Ta.